



## **Des questions sur le parrainage ?**

### **Voici quelques informations**

Parrainer un équidé à l'APAC, c'est participer aux frais d'entretien d'un équidé (nourriture, vétérinaire, maréchal, etc.) moyennant un don mensuel de 65 euros (déductibles des impôts). Le parrain ou la marraine doit aussi être adhérent à l'association (40 euros par an).

Vous pourrez ainsi venir vous en occuper et passer du temps avec lui. En somme améliorer son bien-être quotidien en le pansant, le promenant au sein du refuge. Offrez-leur de bons moments.

A savoir : l'équidé reste à l'adoption. En cas de demande, votre consultation peut être demandée.

A noter : le choix du parrain/marraine se fait en fonction de l'équidé. Certaines compétences peuvent être nécessaires compte tenu du passé de nos protégés.

